



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

A Caen/Rouen, le 27 août 2020

Les IA-IPR
à
Mesdames et messieurs les professeurs et
conseillers principaux d'éducation des lycées et
collèges de l'académie de Normandie

S/C mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : rentrée septembre 2020

**Inspection
Pédagogique
régionale**

168, rue Caponière
BP 46184
14061 Caen Cedex

25, rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Affaire suivie par
Jean-Louis Picot
Stéphane Vautier
Doyens des IA-IPR,

Téléphone
02 32 08 91 20
Courriel

stephane.vautier@ac-normandie.fr
xavier.gauchard@ac-normandie.fr

Mesdames et messieurs les professeurs,
Chères et chers collègues,

Vous allez reprendre dans quelques jours le chemin de vos établissements et la rentrée qui se profile ne peut évidemment faire l'impasse sur les conditions sanitaires. Au-delà de cette rentrée effectuée dans des conditions normales dans notre académie, il nous faut envisager toutes les situations.

Contrairement au mois de mars dernier, les connaissances sur le virus sont plus fines et sa circulation est mieux observée. Nous pouvons espérer qu'un long confinement généralisé ne se mettra pas de nouveau en place. Les situations peuvent être cependant fort différentes suivant les territoires et suivant le moment de l'année. Il n'est donc pas impossible que vous rencontriez l'une des trois situations suivantes :

- **Etablissements scolaires ouverts, effectifs normaux.** Les contraintes pour faire respecter au mieux la distance physique ainsi que le port du masque peuvent créer quelques perturbations dans les situations d'apprentissages classiques. Nous pensons plus particulièrement à l'EPS, à l'éducation musicale ou encore aux langues mais également à toutes les situations de coopération entre élèves, ce qui peut potentiellement concerner toutes les disciplines. Les courriers disciplinaires de vos inspecteurs viendront donner des précisions quant aux aménagements possibles, en s'appuyant notamment sur les retours d'expériences de ces derniers mois.

Cette situation sera la plus courante, elle peut néanmoins être amenée à changer subitement. Aussi est-il nécessaire, dès les premiers jours d'école, de familiariser les élèves avec les outils et espaces numériques de travail : les diverses fonctionnalités de l'ENT et ses règles de fonctionnement, l'identification des adresses mail et l'utilisation de la messagerie électronique. Un recensement du matériel à disposition des familles est lui aussi nécessaire : des prêts pourront être envisagés (les chefs d'établissement sont en lien avec la DRANE sur ces questions). Il convient d'apporter la plus grande attention aux élèves de sixième et de seconde qui n'auront pas d'expérience dans le cycle ou le degré où ils débutent une nouvelle phase de leur scolarité.



2/3

- **Etablissements ouverts, effectifs allégés.** Dans le cas d'une circulation active du virus dans un espace donné, il pourrait être demandé un allègement substantiel des effectifs, conduisant les élèves à être présents une semaine sur deux. Chaque discipline développera les stratégies les mieux adaptées. Il importe que les progressions se poursuivent en adaptant les apprentissages aux moments où les élèves sont présents dans l'établissement (*de facto* en groupes réduits) ainsi qu'aux moments où ils sont en autonomie guidée à la maison. Il ne s'agit pas pour les enseignants d'assurer à la fois une journée de cours en établissement puis une autre séquence d'enseignement à distance, mais de prévoir une progression qui prend en compte la spécificité de ces deux situations. Si dans ces conditions l'efficacité de notre enseignement ne peut être équivalente à une situation normale, elle ne doit pas non plus se limiter à 50% d'une progression classique.
- **Etablissements fermés ou groupe d'élèves mis à l'isolement.** L'enseignement à distance se met alors en place ; les expériences du printemps dernier nous sont utiles pour nous adapter au mieux à ce genre de situation. Comme dans les cas précédemment évoqués, les inspecteurs accompagneront les équipes en amont. Le travail préparatoire évoqué (familiarisation des élèves avec les ENT, vérifications des liens électroniques des familles et des équipements disponibles) est indispensable pour que l'enseignement se poursuive dans les meilleures conditions. Pour éviter les difficultés rencontrées précédemment, il convient que chaque équipe s'entende en amont sur les outils utilisés afin que les élèves n'aient pas à s'adapter à plusieurs plateformes, tout comme il est nécessaire d'utiliser les outils répondant au mieux aux normes de la réglementation générale sur la protection des données (RGPD). Il peut également être intéressant de répartir le suivi des élèves sur l'ensemble de la communauté éducative, à raison d'une dizaine d'élèves par adulte référent. Il ne peut être envisagé de laisser cette fonction aux seuls professeurs principaux. Leur rôle ne s'en trouve pas moins marginalisé car en l'absence physique du groupe classe, ils peuvent aider à la régulation de la répartition du travail qui se fait, en temps normal, de façon plus habituelle et plus informelle. Ces organisations d'ordre pédagogique et leur régulation à l'interne seront du ressort de votre chef d'établissement.

Des conseils organisationnels pratiques sont disponibles sur le site du ministère <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>

Deux autres points retiennent toute notre attention :

- la question des acquis des élèves : il convient d'avoir une approche différenciée par discipline et par niveau d'enseignement. Néanmoins nous partageons le principe que les premiers mois de cette nouvelle année ne peuvent être entièrement consacrés à reprendre tout ou partie du programme précédent. Cela risquerait de générer de l'ennui pour une partie des élèves sans garantir que tous acquièrent un niveau équivalent ;
- néanmoins la question de la consolidation des fondamentaux est centrale. Au collège, des outils tels que les PPRE existent déjà et peuvent être mobilisés dès les premières semaines. De même la circulaire de rentrée prévoit la possibilité de renforcer les heures de Lettres et de Mathématiques sur le niveau 6^e. Les tests de positionnement sont un outil important pour repérer rapidement les lacunes de certains élèves que vous ne connaissez pas lorsqu'ils arrivent pour leur première année dans l'établissement.

La circulaire de rentrée :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>



Surtout, le dispositif *Devoirs faits* est essentiel pour s'assurer d'un accompagnement le plus personnalisé possible et pour consolider les fondamentaux. Dans notre académie, outre la forme classique de ce dispositif réalisé en présentiel, une expérimentation sur un suivi à distance se met également en place et peut être amenée à s'étendre en fonction des besoins que vous constateriez et que vous pourriez faire remonter à votre chef d'établissement.

3/3

Nous avons bien conscience des importantes adaptations que vous avez mises en place au cours de l'année dernière. Cette expérience acquise permet d'envisager plus sereinement le déroulement de cette nouvelle année scolaire si les conditions sanitaires viennent à perturber le déroulement d'une façon ou d'une autre.

Vous pouvez compter sur la présence et la disponibilité des corps d'inspection pour vous aider dans ces situations. Nous vous souhaitons la meilleure rentrée possible.

Bien cordialement,

Les IA-IPR de l'académie de Normandie